

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	11

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 5 mai 2017

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 28 avril 2017

Membres présents : Mesdames Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG, Josée JOND,
Messieurs Raphaël BUSCH, Fabien EYERMANN, Christophe GASSER,
Martial NEUSCH, Benoit, ROTH, Sébastien ROTH, Gérard WAMBST.

Membres excusés : Monsieur Cédric BOCQUEL a donné procuration à Monsieur Raphaël
BUSCH,
Messieurs Francis HOFFMANN, Didier NAGEL, Samuel SCHWOOB.

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Objet : N° 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- La visite aux élèves de l'école lors de leur séjour à Baerenthal les 29 et 30 mars,
- La sollicitation des membres du Conseil pour le service du vin d'honneur lors du 70^{ème} anniversaire de la section des sapeurs-pompiers,
- Les élèves ont voté pour choisir le nom de l'école, à l'issue du dépouillement le choix s'est arrêté sur « l'orée des bois »,
- Les cloches de l'église de Neunhoffen fonctionnent à nouveau, et l'horloge de l'église de Dambach a été également réparée,
- La subvention au titre de la réserve parlementaire a été accordée pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux divers bâtiments communaux,
- Le fleurissement des abords de la commune est prévu le 27 mai.

Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 7 avril 2017

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2017 est adopté à l'unanimité

Objet : N°3) Modification des taux d'imposition 2017 des taxes

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du contrôle de légalité adoptant les trois taxes locales pour l'année 2017 ainsi que l'état de notification des taux d'imposition le bureau des

finances locales et du contrôle budgétaire a émis une observation sur le taux de la TFPNB voté à 102.10 %. En effet, le taux de la TFPNB ne peut augmenter plus que le coefficient de variation de la taxe d'habitation (soit 1.009490). Ainsi, Monsieur le Maire propose de fixer les taux de la manière suivante :

Taxes	2016	2017
Taxe d'habitation	11.59 %	11.70 %
Taxe foncière bâtie	11.94 %	12.05 %
Taxe foncière non bâtie	101.09 %	102.05 %

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
décide**

- l'augmentation des taux 2016

- de fixer les taux d'imposition 2017 des trois taxes locales de la manière suivante :**

Taxes	2017
Taxe d'habitation	11.70 %
Taxe foncière bâtie	12.05 %
Taxe foncière non bâtie	102.05 %

Le produit correspondant à ces taux s'élèvera à 225 053 €.

Objet : N°4) Divers

* Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de déclarations préalables de travaux déposées depuis le 7 avril 2017,

* En réponse à Monsieur Sébastien Roth au sujet de la vitesse excessive à l'entrée du village, et à la suggestion de Monsieur Benoît Roth sur la mise en place d'un panneau « contrôles radar fréquents », Monsieur le Maire répond que les services de la gendarmerie seront contactés en vue de déterminer la solution qui est à adopter pour remédier à ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Dambach le 9 mai 2017
Le secrétaire de séance,
Martial NEUSCH